

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS POUR LE
FONCTIONNEMENT DE
L'ACCUEIL DE JOUR DE
L'AGGLOMERATION
ANNEMASSIENNE**

D_2024_0290

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Annemasse Agglo s'investit depuis une vingtaine d'année en partenariat avec l'association Escale Accueil, pour renforcer et structurer son travail au quotidien auprès des plus démunis, avec l'appui indispensable du Département de la Haute-Savoie et de l'État.

Au 31 décembre 2023, l'Accueil de jour comptabilisait 746 personnes domiciliées et accompagnées par les travailleurs sociaux ainsi que 380 consultations médicales. Près de 200 personnes fréquentent chaque jour la structure.

Pour financer le service d'accompagnement social des publics précarisés, Annemasse Agglo et l'association Escale Accueil bénéficient du soutien de la direction Générale Adjointe Action Sociale et Solidarité (DGA ASS) du Département de la Haute-Savoie et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Au regard des interventions assurées au sein de l'Accueil de jour :

- Le Conseil Départemental s'engage à attribuer une subvention de 160 234 € au titre de l'exercice 2024, pour l'accompagnement des publics RSA. Une convention de fonctionnement définit les modalités de partenariat.
- la DDETS s'engage à attribuer une subvention de 216 620 €, pour l'accompagnement des publics en précarité. Une convention financière est établie entre Annemasse agglo et la DDETS.

Afin de compléter le budget de fonctionnement du dispositif, Annemasse Agglo mobilise sur ses fonds propres un financement d'un montant estimé à 132 658 € au titre de l'exercice 2024.

Ce montant comprend également la subvention de fonctionnement versée à l'Association Escale Accueil afin de lui permettre d'assurer les services dont elle conserve la charge (petite restauration, produits d'hygiène...). Le montant de cette subvention s'élève à 25 000 € au titre de l'exercice 2024.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER les demandes de subventions auprès de l'État et du Département pour le fonctionnement de l'Accueil de Jour de l'Agglomération Annemassienne au titre de l'exercice 2024 ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à ce dossier ;

DE CRÉDITER les recettes sur le budget principal, gestionnaire HPPS, article 74718, destination OSO 531.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024

ID : 074-200011773-20241120-D_2024_0290-AU



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.